

# Cognin-les-gorges

*Le Maire,  
les Conseillers Municipaux  
et les Employés de la Commune,  
Vous souhaitent une belle année 2022.*



Carte réalisée par L. Veyret

**SOMMAIRE**

Janvier  
Février  
2022  
N°67

## L'écho des Gorges

**Bulletin d'informations municipales**

**EDITORIAL**

|         |                               |
|---------|-------------------------------|
| Page 2  | Conseils municipaux,          |
| Page 3  | Comité de site Ens            |
| Page 6  | Parc du Vercors, Info travaux |
| Page 7  | Croix entrée sud, Incivilités |
| Page 8  | PLUI                          |
| Page 9  | Elagage, Mission locale       |
| Page 10 | Commémoration, CCAS,          |
|         | Club du Nan                   |
| Page 11 | AAPPMA, Foyer rural,          |
|         | Ecole                         |
| Page 12 | Patrimoine culinaire, Jeux    |
| Page 13 | Le coin des professionnels    |
| Page 14 | Etat civil, Solution jeux     |
|         | Infos pratiques               |

2022 sera, je l'espère, l'année de sortie de cette crise sanitaire qui dure depuis deux ans. Nous avons besoin de partager des moments de rencontres, de pouvoir retrouver ces temps de rassemblement où toutes les générations peuvent se croiser, où nous pourrions retrouver le plaisir de prendre un verre au coin d'un bar ou de danser et profiter de temps de fête.

2022, sera pour notre commune de Cognin-les-Gorges, l'année d'achèvement des travaux de sécurisation de la traversée de notre village. La phase provisoire du chantier due à la coupure hivernale devrait être vite oubliée. Il ne reste plus que la réalisation du plateau traversant entre la place Ecole/Mairie et la place de l'église, par l'achèvement des marquages au sol et par la finalisation du fonctionnement des feux tricolores. Les travaux de réseaux et de réaménagement de la rue Saint Joseph dureront certainement jusqu'à la fin du printemps. Notre travail de préparation budgétaire pour l'année 2022 montre que nous ne pouvons pas pour l'instant affermir la tranche de travaux sur la place de l'Eglise tant que les subventions prévues dans le cadre du plan France Relance ne seront pas actées. D'autres projets sont en route pour 2022 : changement des huisseries les plus anciennes du bâtiment Ecole/Mairie, reprise du plafond de la cantine scolaire pour améliorer le confort thermique et acoustique de cette salle, poursuite de l'entretien et de la sécurisation des voiries communales sur le secteur de la Vorcière, Nalletière et le Rivier. Les marges

financières sont étroites, mais comme chaque année, nous construirons notre budget sans augmenter la fiscalité communale, et en restant raisonnable sur l'endettement.

2022, sera aussi pour notre intercommunalité, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté une année charnière dans les décisions à prendre. Dans la définition du projet de territoire, les élus communautaires ont ébauché les grandes lignes de politiques ambitieuses pour le tourisme, l'agriculture, l'économie, l'habitat, la culture... Mais pour mener à bien ces ambitions, il faudra les financer autrement que par l'augmentation de la pression fiscale. Le pacte fiscal et financier semble une opportunité pour rechercher une répartition plus équitable de l'effort financier de chacun des contribuables pour notre collectivité. Il demandera un long travail de diagnostic pour comprendre et analyser les raisons de ces disparités parfois importantes, et ensuite une volonté politique de tous, de rechercher les solutions d'une meilleure répartition de cet effort. Je milite et militerai pour l'aboutissement d'un pacte fiscal et financier partagé par tous.

2022 sera une année d'élections importantes pour notre démocratie. Souhaitons que ces élections soient l'occasion pour tous les électeurs de retrouver confiance en nos élus, afin de construire collectivement un avenir pour notre pays conforme aux valeurs de la devise de notre république « Liberté, Egalité, Fraternité ». Conservons cette utopie, moteur d'engagement...

**Patrice FERROUILLAT, Maire**

## Points évoqués lors du Conseil municipal du 06 décembre 2021

### I/ Demande de subvention au Département-Action 7 Plan de gestion ENS des Gorges du Nan

Monsieur le Maire propose la réalisation de l'action 7 « Réaliser des animations et visites guidées », afin de mettre en valeur les richesses naturelles du site auprès de différents publics.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de mettre en place une prestation d'animation scolaire par l'intervention de l'association Fishing Fever de Mallevall en Vercors sur le courant de l'année 2022.

Le montant de cette opération est de 880,00 € HT

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de 93.39% du montant HT peut être attribuée par le Département de l'Isère dans le cadre du Plan de Gestion de l'ENS des Gorges du Nan.

Le Conseil municipal décide :

- De réaliser l'action 7 du Plan de Gestion de l'ENS des Gorges du Nan 2018-2023
- De déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Isère.

### II/ Fêtes de fin d'année

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'offrir au personnel communal, aux enseignantes et aux bénévoles de la bibliothèque différents présents pour les fêtes de fin d'année :

- Des chèques cadeaux « Cœur de commerce » pour un montant de 100 euros et un ballotin de chocolats par agent communal .
- Des chèques cadeaux pour un montant de 40 euros par bénévole de la bibliothèque et des chocolats pour les enseignantes.

La réception organisée chaque année ne pourra pas se faire à cause des restrictions sanitaires imposées par la COVID 19.

L'assemblée approuve ce projet de présents pour la fin d'année.

## Points évoqués lors du Conseil municipal du 24 Janvier 2022

### I/ Temps de travail annuel et journée de solidarité

Considérant que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures .

Le Maire propose à l'assemblée :

Article 1 : La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires)

La journée de solidarité fera l'objet d'un temps de travail supplémentaire réparti sur l'année.

Article 2 : L'organisation du travail doit respecter les garanties minimales ci-après définies :

- La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni quarante-huit heures au cours d'une même semaine, ni quarante-quatre heures en moyenne

sur une période quelconque de douze semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à trente-cinq heures.

- La durée quotidienne du travail ne peut excéder dix heures.
- Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de onze heures.
- L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à douze heures.
- Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures.
- Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre six heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes.

L'organe délibérant décide d'adopter les modalités de mise en œuvre telles que proposées

### II/ Finalisation Plan d'adressage et dénomination des voies

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents du Conseil municipal la délibération du 15/05/2006 par laquelle, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Les membres du Conseil municipal décident,

- de valider les noms et numérotations d'adressage attribués à l'ensemble des voies communales
- d'adopter les dénominations et numérotations des voies qui ont été portées et finalisées sur le guichet [adresses.data.gouv.fr](https://adresses.data.gouv.fr) pour le territoire de la commune de Cognin-les-Gorges

### III/ Demande de subvention au Département- Action 3 Plan de gestion ENS des Gorges du Nan / Inventaire de la population des chiroptères.

Vu le Plan de Gestion sur 5 ans approuvé par le Conseil municipal par délibération du 17/04/2019 et validé par la Commission permanente du Conseil Départemental du 17/05/2019.

Les membres présents du Conseil municipal, décident,

- de réaliser l'action 3 du Plan de Gestion « Réaliser un inventaire de la population des chiroptères »,
- de retenir l'offre du prestataire LPO pour un montant HT de 9075 €
- de déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Isère.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des  
Conseils municipaux sur notre site :  
[www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org](http://www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org),  
également consultables en Mairie.

### **Bilan des actions finalisées ou en cours de finalisation**

*Le comité de site n'avait pu avoir lieu en 2020 en raison des conditions sanitaires. Le comité de site de 2021 a donc fait le bilan des deux années écoulées.*

#### **Travaux d'urgence :**

Ils ont été réalisés suite :

- aux chutes de neige de novembre 2019 qui avaient entraîné la chute de gros arbres à l'entrée des Gorges du Nan, travaux réalisés par l'entreprise Nicoud TP pour un montant de 3800 € HT.
- à la chute d'un bloc de pierre au dessus du Pont Romain le 12 décembre 2020 par l'entreprise Mandier TP pour un montant de 2250 € HT.

#### **Acquisition de parcelles :**

Le Département accompagne les collectivités pour se rendre propriétaire du foncier.

Acquisition des parcelles Béranger ( B167 d'une surface de 8970m<sup>2</sup>, B180 de 2230m<sup>2</sup>), des parcelles de la succession Cret (B367 de 4 940m<sup>2</sup>, B368 de 2 300 m<sup>2</sup> , B371 de 51 190 m<sup>2</sup>) soit un total de 69 630 m<sup>2</sup> pour un montant total, actes notariés compris, de 12 099,70€

#### **Accessibilité du site :**

La volonté exprimée par de nombreux acteurs de rendre plus accessible au plus grand nombre sur les premiers 200 mètres (entre la centrale électrique et le pont) s'est concrétisée par des travaux qui ont eu lieu sur la fin de l'année 2020 et le début 2021. La partie bétonnée avec les renvois d'eau a été réalisée par l'entreprise d'insertion « La Providence » de Saint-Laurent-en-Royans. L'entreprise TP Mandier a préparé le chantier (piquage, petit terrassement), a apporté les matériaux et a ensuite fini le restant du chemin en stabilisé.

L'aménagement garde le caractère naturel, et l'accès avec des chariots, poussettes, joëlettes devient plus facile jusqu'au Pont Romain.

#### **Le coût des travaux :**

- Entreprise Mandier TP : 7 520,00 €
- Ateliers La Providence : 8 272,00 €

#### **Pose d'un éco-compteur (action 14)**

Un suivi de la fréquentation du site est nécessaire pour mieux la gérer. L'intérêt est d'avoir une idée concernant le nombre de passages par an, la période sensible (avril à juillet) et les pics de fréquentation.

L'éco-compteur a été installé à l'entrée des Gorges en face de la centrale hydro-électrique. L'intérêt est d'avoir une idée concernant le flux annuel (nombre de passages par an).

Il fonctionne depuis le début d'année 2021. Plus de 20 000 personnes ont accédé au site en 2021.

#### **Coût du compteur:**

- Pyrobox Ecocompteur : 3 250,00 €

### **Les travaux forestiers de protection(action26)**

Les visites réalisées par l'ONF ont montré que la forêt dominant la RD22, est une forêt vieillissante constituée de hêtres, tilleuls, érables, et des buis très affaiblis, voire morts après le passage de la pyrale du buis. Dans ces conditions le rôle de protection n'est pas assuré durablement. L'ONF propose des travaux pour créer les conditions nécessaires au renouvellement de la forêt par semis naturels avec la création de tranchées de 1000m<sup>2</sup>, mise en place de troncs et de rangées de branches pour augmenter la rugosité du sol et ainsi favoriser la régénération et le démontage des houppiers.

Les équipes de l'ONF ont réalisé ces travaux d'ouverture en pied de falaise sur un secteur d'environ 1000 m<sup>2</sup> sur l'extrémité du secteur amont défini par la direction des mobilités, service OARN du Département de l'Isère.

#### **Coût des travaux:**

- Prestation ONF : 4 540,00 €

### **Les travaux forestiers paysagers (action 27)**

Quatre ouvertures paysagères ont été réalisées entre les deux encorbellements le long de la D22 par les équipes de l'ONF. Ces ouvertures restent très mesurées en terme de taille, mais elles permettent pour chacune d'elles de mettre en valeur un point particulier du paysage : vue sur le village de Cognin -les-Gorges, vue sur le cirque de Mallevall-en-Vercors, ouvertures sur les falaises sud.

D'autre part, les mêmes équipes de l'ONF ont nettoyé tous les petits bois ou arbres en train de dépérir sous les hêtraies en amont de la route, ce qui a mis en valeur la belle hêtraie cathédrale de ce secteur.

#### **Coût des travaux:**

- Prestation ONF : 4 380,00 €

### **Le schéma d'interprétation ( action 12)**

La phase 1 « Etat des lieux » et la phase 2 « Définition des objectifs et propositions » sont achevées. Le Conseil Municipal a acté les propositions et Pascal Breitenbach a envoyé à la commune les textes référents en matière d'outil de communication, phase finale de ce schéma d'interprétation. Une fois validés par tous, Département, commune, PNRV, les textes proposés participeront à la communication et information à destination des usagers :

- Signalétique routière
- Signalétique d'accueil aux portes d'entrée
- Signalétique de connaissance sur le site à l'entrée du village
- Signalétique du Pont Romain sur sensibilisation à la fragilité du site (recommandations et règles spécifiques sur cet espace très fréquenté, fable des élèves sur

« La truite et le cincte », règlement pêche)

- Signalétique belvédère au pied du chemin de Montchardon

- Textes référents de 150 lignes sur la biodiversité des falaises, la gestion forestière, la géologie et la géomorphologie qui pourront être utiles lors de la rédaction des livrets d'information.

- Piste de travail pour rédiger la fable « La truite et le cincte » avec les élèves de l'école.

Il reste donc à valider les textes proposés et à les utiliser dans le cadre de la mise en œuvre de la signalétique d'accueil du site.

Coût de la prestation:

- Consulterre: 9 855,00 €

### **Inventaire floristique (action 1)**

Un inventaire floristique complémentaire a été mené sur les milieux rupestres. Cet inventaire s'est déroulé en falaise par deux botanistes-cordistes, du 19 au 21 mai 2021. Il s'est voulu ciblé sur les espèces patrimoniales inféodées aux falaises (recherche, description, cartographie...). Par ailleurs, un inventaire systématique de la flore a également été réalisé lors des descentes sur cordes.

Ainsi, quatre espèces rupestres ont été inventoriées : la Doradille élégante (*Asplenium lepidum*), la Raiponce de Charneil (*Phyteuma charneilii*), le Genévrier thurifère (*Juniperus thurifera*) et la Linaire à feuilles d'Origan (*Chaenorhinum origanifolium*). Une autre espèce, protégée au niveau régional, a été identifiée lors des prospections. Il s'agit du Cynoglosse d'Allemagne (*Cynoglossum germanicum*), contacté dans les boisements de pentes en pied de falaise, dans le fond des gorges.

D'un point de vue de la gestion du milieu, deux activités anthropiques entrent en interactions avec cette flore rupestre patrimoniale. Il s'agit :

#### - Travaux de sécurisation

Pour ce qui est des travaux de sécurisation, différentes mesures seraient à mettre en place avec le maître d'ouvrage (Conseil Départemental de l'Isère). En amont de travaux programmés, il sera pertinent d'associer un bureau d'études Environnement afin de réaliser une étude ciblée sur les zones prévues en travaux et proposer une série de mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement voire de compensation des impacts sur la flore. Une telle étude est également bénéfique et pertinente pour la faune rupestre.

#### - Pratique et développement de l'escalade

La problématique escalade/biodiversité reste un sujet complexe à traiter. Une communication poussée auprès des équipiers locaux pourrait être mise en place. Par ailleurs, l'installation de panneaux d'information axés sur les particularités de la flore rupestre pourrait être imaginée le long du sentier pédestre en fond de gorges.

Vue la fréquentation très modérée des grandes voies dans le milieu et fond des gorges, l'impact sur la flore

patrimoniale semble faible.

L'inventaire complet est consultable en mairie et a été fourni au service Biodiversité du Département qui le mettra à disposition de tous les partenaires scientifiques concernés.

Coût de la prestation:

- Inventaire vertical/ Rupéa: 4 800,00 €

### **Inventaire des oiseaux (action 2)**

Un inventaire sur les oiseaux a également été conduit en 2021. Voilà ci-dessous les principales conclusions de cet inventaire :

- *Quatre espèces ont été répertoriées avec un enjeu local de conservation fort :*

#### - L'Aigle royal :

*Le couple d'Aigle royal centré sur les Gorges du Nan n'est connu que depuis 2012. Ce secteur était auparavant considéré comme faisant parti du domaine vital du couple voisin de St Gervais/Rovon. Au vu de la taille des nids du site, il est probable que la présence de l'espèce sur l'ENS soit bien plus ancienne. En effet, ces dix dernières années, aucune activité n'a été observée sur les aires bien exposées (S) en rive droite, les Aigles privilégiant des aires moins fournies et plus vulnérables en rive gauche. En 2021, malgré une présence régulière sur les Gorges du Nan, un accouplement observé en rive gauche et des passages répétés au niveau de l'aire n°6, aucune ponte n'a été constatée.*

#### - Le Faucon pèlerin :

*L'espèce a été contactée à seize reprises au cours de la saison 2021. L'observation du printemps semble indiquer qu'une reproduction a eu lieu en rive droite des Gorges du Nan cette année.*

#### - Le Grand-duc d'Europe :

*Le site des Gorges du Nan apparaît comme sous prospecté pour cette espèce. Un couple est suspecté à l'entrée aval des gorges avec des chants entendus en 2016 et 2018. Aucune preuve de reproduction n'est néanmoins notée pour l'ENS. Observations à affiner.*

#### - L'Hirondelle de fenêtre :

*L'espèce est considérée comme nicheuse probable au sein de l'aire d'étude. La majorité des observations (max de huit individus le 07/05) concernent une falaise surplombante et peu accessible en rive gauche. Des individus nicheurs au sein des villages proches exploitent de façon probable le site en alimentation.*

- *Des orientations de gestions sont proposées :*

#### - Accompagnement des travaux de sécurisation des falaises :

*Chaque nouvelle opération de mise en sécurité par le Département de l'Isère des falaises surplombant la route des gorges doit être anticipée au maximum et être précédée d'une étude d'impact permettant d'appréhender au mieux les enjeux au droit du projet et l'année des travaux.*

#### - Accompagnement des activités sportives :

*Plusieurs activités sportives de pleine nature ont été identifiées comme pouvant porter atteinte au*

*maintien de l'Aigle royal et du Faucon pèlerin au sein des Gorges du Nan. Le site Biodiv-sports intègre d'ailleurs l'aire d'étude dans une zone sensible établie au préalable grâce à une démarche de concertation. Les enjeux Aigle royal (ensemble des Gorges) et Faucon pèlerin (falaise rive gauche mais pas rive droite) y sont identifiés.*

*Concernant l'escalade, il conviendrait de lancer un travail de conciliation locale dans la lignée de celui effectué par le PNR Vercors avec les associations de pratiquants. Chaque nouvelle demande d'équipement doit être étudiée pour une meilleure prise en compte de la faune sauvage dans cette pratique. Le déséquipement des voies existantes ou leur interdiction stricte en période de sensibilité maximum doit être envisagé comme un préalable indispensable à l'éventuel retour de l'Aigle royal en rive droite des Gorges, secteur plus favorable à sa reproduction.*

Coût de la prestation:

- Monticolla : 4 950,00 €

### **Analyse de l'eau (action 21)**

La campagne d'analyse de l'eau prévue dans le cadre de cette action s'est inscrite dans celle menée par le SYMBHI sur les cours d'eau de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté. Deux points allaient déjà faire l'objet de mesures dans le cadre de cette campagne :

- Le Moulin, en amont des Gorges du Nan,
- Avant le confluent avec l'Isère.

Un troisième point a donc été rajouté, à l'entrée des Gorges du Nan qui correspond à la sortie de l'ENS.

Afin de pouvoir comparer les analyses sur les différentes stations du Nan, le programme est le suivant :

- Quatre campagnes d'analyses physico-chimiques (période hivernale, printanière, estivale et automnale)
- Une campagne biologique en période estivale (prélèvements de diatomées et d'invertébrés)

Retour en début d'année 2022 de ces résultats d'analyses.

Coût de la prestation:

- SAGE Environnement : 1 456,00 €

### **Grands axes de travail pour 2022**

#### **Chute de blocs : consultation entreprises**

Cette consultation concerne la réalisation d'une étude de site concernant le risque de chutes de blocs sur l'ensemble de l'Espace Naturel Sensible local des Gorges du Nan.

Elle participera à la meilleure connaissance du site visant la sécurisation des usagers (grand public, agents de la collectivité et des entreprises intervenant lors des travaux d'entretien ou d'investissement à venir).

La consultation concerne une étude de site avec sectorisation de l'aléa, dans l'espace et dans le temps. Ce diagnostic qui n'était pas prévu dans le plan d'action initial s'avère indispensable pour avancer sur

le dossier de la sécurisation du sentier.

#### **Signalétique routière du site :**

Proposition validée lors de la réunion du lundi 18/10/21. L'enjeu est de bien distinguer l'accès route et l'accès piétons des Gorges du Nan. Ces deux panneaux participeront à cette distinction.

Indication du parking  
place de l'Eglise



Signalétique routière  
de la RD22



#### **Diagnostic Chiroptères action 3**

Le comité propose de lancer ce diagnostic

#### **Suivre la naturalité des boisements par un protocole standardisé (Action 28)**

L'ONF se propose de réaliser ce protocole. Une demande de devis sera faite à l'ONF.

#### **Traitement des espèces exotiques envahissantes (action 29)**

Cette action est déjà prise en compte dans le cadre du Contrat de rivières. Il faut voir comment elle peut être mise en œuvre de manière cohérente sur le site de l'ENS.

#### **Liens avec d'autres politiques**

#### **Réflexion sur un éclairage périodique des Gorges du Nan**

Le Conseil Municipal estime que les Gorges sont un élément emblématique du village. Son éclairage permettrait de l'identifier.

Il entend aussi tous les enjeux liés à la pollution lumineuse. Recherche d'un compromis en fonction des enjeux faunistiques identifiés.

#### **Sublimes routes du Vercors**

La route des Gorges du Nan possède toute sa légitimité dans cette démarche. Réflexion à engager

sur le «comment» qui rejoint celle du schéma d'interprétation. Le positionnement du Département sur ce sujet est important.

### Conclusions

- Bilan financier des actions de ces deux années. Chaque année, le Département de l'Isère verse à la commune une aide de 2000 euros pour la prise en charge des frais de gestion de l'Espace Naturel Sensible des Gorges du Nan.

|                                      |                    |
|--------------------------------------|--------------------|
| Travaux d'urgence                    | 6 050,00 €         |
| Acquisitions parcelles               | 12 099,70 €        |
| Mise en accessibilité du site        | 15 772,00 €        |
| Ecocompteur                          | 3 250,00 €         |
| Travaux forestiers                   | 8 920,00 €         |
| Schéma d'interprétation              | 9 855,00 €         |
| Diagnostic, analyse                  | 11 206,00 €        |
|                                      |                    |
| <b>Coût des actions 2020/2021</b>    | <b>67 152,70 €</b> |
| <b>Financement département Isère</b> | <b>62 727,34 €</b> |
| <b>Reste à charge de la commune</b>  | <b>4 425,36 €</b>  |

- La méthodologie de travail entre la commune, les services du PNRV et du Département de l'Isère se construit doucement sur le plan administratif et sur la conduite opérationnelle des projets.

- Enjeux forts sur l'étude de sécurisation du sentier. Espérons que l'étude «chutes de blocs» facilite le démarrage de ce travail.

- Besoin de faire le point sur de nombreux sujets (schéma d'interprétation, travaux forestiers, conclusions diagnostics oiseaux et flore, Sublimes routes) avec le service route du Département de l'Isère au niveau technique et politique.



## ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

Inscrite depuis septembre 2021 dans le projet « Atlas de la Biodiversité Communale » porté par le Parc Naturel Régional du Vercors, la commune organisera une première réunion de travail le **jeudi 17 mars à 18H** en Mairie.

Florence Rocheron, étudiante en master d'écologie, a été recrutée en tant qu'emploi service civique sur le secteur piémont nord et quatre montagnes, pour suivre cette mission et établir le lien entre le Parc et la commune. La démarche se voulant participative, le groupe de travail est ouvert à toutes personnes désirant s'impliquer. L'objectif étant de faire des choix sur les actions à mener en fonction des enjeux.

Quatre grandes thématiques ont été retenues :

- Les chauves-souris
- Les pollinisateurs
- Les arbres remarquables et haies
- Les zones humides



### Parc naturel régional du Vercors

#### 4 « blocs » / 3 « volets »

|                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| Chauves-souris              | Pollinisateurs |
| Haies & arbres remarquables | Zones humides  |

Une candidature « **Vercors** »

un « **TRONC COMMUN** »



Scientifique

Participatif

Sensibilisation

+

des « outils » : programme scolaire, plaquettes, webinaires, plateformes collaboratives (aide à l'identification Faune/Flore)

## INFO TRAVAUX

### Travaux rue Saint Joseph et fermeture de route

Des travaux relatifs à l'assainissement ont débuté rue Saint Joseph dans quelques jours. Pendant la durée des travaux cette rue sera **strictement interdite** à la circulation, sauf pour les riverains.

La déviation préconisée pour accéder au haut du village, à la rue des Sorbiers et le haut de la rue Saint Joseph est :

- En venant de Saint Gervais, passer par la route de la Vorcière.

- En venant d'Izeron passer par la côte de la Faure et la rue de Mallevall, où le sens interdit actuel est suspendu durant le temps des travaux.

Dans le précédent numéro de l'Echo des Gorges (N°66/ novembre-décembre 2021) , nous relations le déplacement nécessaire d'une croix située en bordure de la RD1532, en raison des travaux de sécurisation engagés. Le nouvel emplacement retenu, est donc situé au départ du chemin des « Petites Dîmes »

Après restauration et mise en place, c'est le 15 janvier dernier , que le père Mariusz Sliwa, en charge de la paroisse St Joseph des Deux Rives a procédé ,en présence de Patrice Ferrouillat et d'un petit comité bravant le froid , à la bénédiction de cette croix demandant à cette occasion la protection des habitants de la commune.



## PETITE PROMENADE DANS LES RUES DU VILLAGE.....

Les dépôts sauvages ou dépôts de déchets en dehors des contenants prévus à cet effet, sans respect des consignes de tri ni des lieux de dépôts **sont dans l'esprit, intolérables et dans les faits, illégaux.**

Ce type d'agissements expose ses auteurs à une contravention de 5e classe, telle que prévu à l'article R 635-8 du Code pénal, **jusqu'à 1 500 € d'amende** (et possible confiscation du véhicule ayant servi au transport des déchets.)

Ce type d'incivilités a pour conséquences de nuire à la propreté publique et de rendre désagréables les lieux pour les personnes qui trient correctement.

Exaspéré, irrité, courroucé...le Conseil municipal réfléchit à sévir, voire verbaliser tous les contrevenants : ce manque de civisme entraîne des conséquences désastreuses sur la propreté et l'image du village ! Les Cognards seraient-ils si irrespectueux de l'environnement ?



03 Janvier 22



17 Janvier 22



22 Janvier 22



31 Janvier 22



31 Janvier 22

Avec le nom de la personne responsable!!

En application de la Loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové), la compétence urbanisme des communes a été transférée à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté au 1er juillet 2021, en vue de l'adoption d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Cette démarche avait été initiée en octobre 2020 et fait l'objet d'une large concertation entre la Communauté de communes et ses communes membres. Dans la continuité, le 16 décembre 2021, le Conseil communautaire a délibéré en faveur de l'engagement de l'intercommunalité dans l'élaboration du PLUi et acté les objectifs et ambitions sur l'ensemble du territoire, marquant ainsi le lancement officiel de la démarche.

À travers la démarche PLUi, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté souhaite assurer la cohérence de son aménagement et de son développement, en collaboration avec les 47 communes qui la composent et leurs populations, en vue de projeter ensemble l'avenir du territoire. C'est pourquoi, les réflexions se bâtiront à l'échelle de bassins de vie, notamment grâce aux 7 groupes territoriaux (instances de travail pluri-communales), créés spécifiquement pour l'élaboration du PLUi.

Les quatre principaux objectifs poursuivis par la mise en place du PLUi sont :

- Un développement économique équilibré,
- Un modèle de développement respectant les ressources, moins consommateur d'espace et sobre en énergie,
- Un renforcement de l'attractivité et un rééquilibrage du territoire pour soutenir l'agglomération centrale et la vitalité des villages,
- Une plus grande solidarité humaine et territoriale.

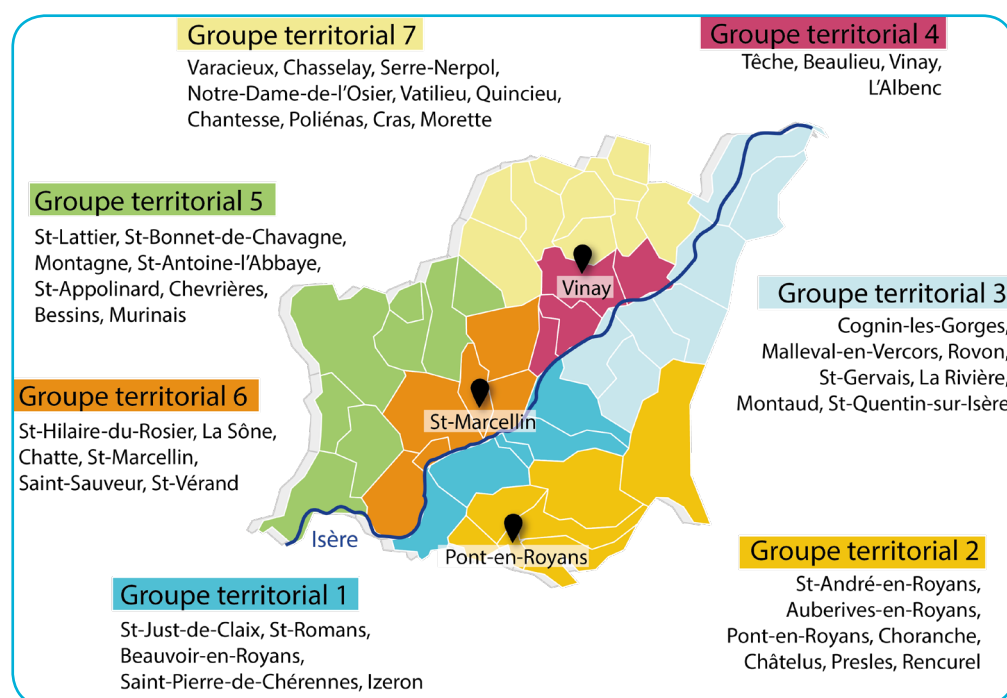
Ce projet de territoire porte sur de nombreux aspects du quotidien (habitat, mobilités, économie, services, environnement) et concerne l'ensemble des habitants. L'intercommunalité met donc à disposition des moyens d'informations et de recueil des avis afin de permettre à chacun de se documenter et d'exprimer son point de vue sur le projet, tout au long de l'élaboration du PLUi. Il est notamment possible de donner son avis grâce à un registre en ligne accessible sur le site Internet de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté. Un registre papier est également disponible à l'accueil de l'intercommunalité.

Dans les prochains mois, des réunions publiques seront organisées à destination des habitants pour échanger avec les élus à ce sujet.

Pour en savoir plus

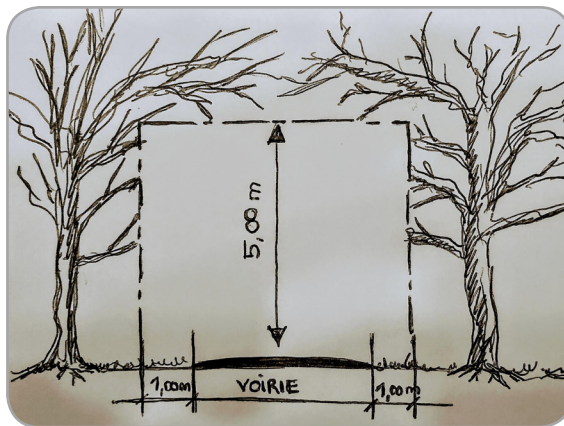
La démarche PLUi en détail sur :

<http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/5661-plan-local-d-urbanisme-intercommunal.htm>



## ELAGAGE

La commune a prévu de faire passer le lamier sur l'ensemble des routes communales. Nous demandons aux différents propriétaires agricoles et particuliers de bien vouloir procéder à la taille de leurs arbres. La règle étant la suivante: aucune branche ne doit dépasser à moins d'un mètre du bord de la route (accotement) et à moins de cinq mètres de hauteur. Ce gabarit doit permettre l'accès des véhicules de livraison et autres véhicules encombrants vers les hameaux. Ce passage est prévu pour la fin mars début avril 2022, avant la feuillaison des arbres. Ce délai permet à chacun de procéder à une taille soignée des arbres situés en limite de la voie publique.



## MISSION LOCALE

**Vous avez 16 - 25 ANS et vous recherchez  
un EMPLOI – une ORIENTATION PROFESSIONNELLE – une FORMATION**

**Que vous propose la Mission Locale pour vous accompagner vers l'emploi ?**

- A repérer les offres d'emploi qui vous intéressent
- A apprendre à présenter votre candidature, à rédiger votre CV et à préparer vos entretiens d'embauche
- A rencontrer des professionnels dans tous les domaines
- A découvrir des métiers et des secteurs d'activité
- A vous expliquer ce qu'il faut savoir sur les différents contrats (CDI, CDD, intérim, apprentissage, contrat Initiative Emploi, Parcours Emploi Compétences, Emplois Francs...)

**Vous souhaitez vous formez, pousser la porte de la Mission Locale et vous trouverez :**

- Un partenaire pour construire votre projet professionnel
- Une possibilité d'effectuer des stages pour confirmer votre futur métier
- Un conseiller pour vous accompagner à financer votre formation (Etat, Région, OPCO...)

**Vous recherchez des solutions pour votre vie quotidienne, la Mission Locale peut vous accompagner là où vous en avez besoin :**

- Logement : conseils et aides pour vous loger
- Santé : accompagnement sur divers points relatifs à la Santé comme l'accès aux soins, situation de handicap, sécurité sociale
- Mobilité : aides, renseignements et accompagnements : transports, cours de code, aide au permis, voyage à l'étranger avec Erasmus
- Coup de pouce financier pour accéder à l'autonomie
- Justice : comprendre mes droits et mes devoirs, décryptage et régularisation de ma situation en cas de difficulté avec la justice

**Je souhaite m'engager :**

- Bénévolat, engagement citoyen, service civique...

**Une seule adresse pour entrer dans la vie active votre Mission locale**

N'hésitez plus à prendre rendez-vous au **04 76 38 83 42**. Vous serez reçu(e) par une conseillère avec toutes les précautions sanitaires obligatoires.

Vous pouvez vous préinscrire directement sur le site internet : <http://www.missionlocale.saintmarcellin-vercors-isere.fr/>

Mission Locale « Jeunes » Saint-Marcellin Vercors Isère

Maison de l'Intercommunalité 9 rue du Colombier à Saint-Marcellin

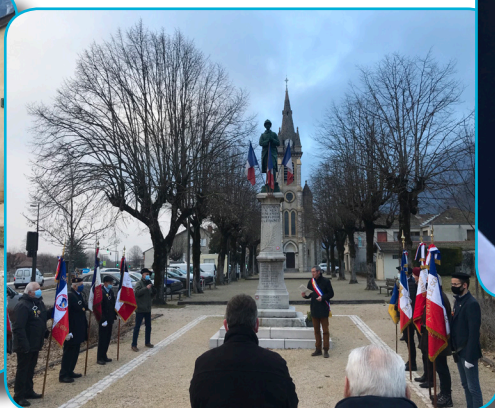
contact@mlj-smvi.fr

Le 29 janvier 2022, 78<sup>e</sup> anniversaire des attaques de Mallevall-en-Vercors et Cognin-les-Gorges (38), le Souvenir Français du comité Pays Vinois Chambarans Vercors a déposé une gerbe à chaque Monument aux Morts. Des roses ont été posées entre les deux communes, aux points marquants de la progression meurtrière de l'ennemi et sur les tombes d'Albert GLENAT et Léon ROUX.

L'attaque allemande du 29 janvier 1944 contre les camps de maquisards installés près de Mallevall-en Vercors, ceux du 6<sup>e</sup> BCA et le maquis FTP des Belles a fait 34 victimes, dont de nombreux civils de Cognin-les-Gorges et Mallevall-en-Vercors, huit personnes sont déportées dont cinq ne reviendront pas.

Nous ne les oublions pas et nous ne les oublierons jamais !

« Connaitre son passé est une manière de s'en libérer », Raymond Aron.



### NOEL DU CCAS

#### Noël du CCAS : Samedi 19 mars 2022

**Petit rappel :** Comme stipulé dans le dernier Echo des Gorges, paru en décembre 2021, le repas de fin d'année est reporté au **SAMEDI 19 MARS 2022**.

Ce repas est offert à tous les habitants de Cognin-les-Gorges, de 70 ans et plus ; il est également ouvert à tous ceux qui souhaiteraient partager un moment convivial en compagnie de nos aînés. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 1<sup>er</sup> MARS 2022. Vous pouvez joindre Yolaine à la mairie au 04.76.38.31.31 afin de vous inscrire.

Pour les personnes qui ont choisi le colis de Noël, ou le repas à domicile, la distribution sera faite le VENDREDI 18 MARS 2022 en fin de journée.



### CLUB DU NAN

Malgré la crise sanitaire, le club poursuit ses rencontres le mercredi après-midi tous les quinze jours. Celles-ci ont lieu au bar du village où nous sommes très bien accueillis, en attendant de pouvoir de nouveau nous réunir à la salle de la cantine scolaire.

Courant novembre, nous avons profité du menu « tête de veau » du Bachop's, et avant Noël, nous nous sommes rendus à Izeron pour un menu « cuisses de grenouilles ». Au cours de notre dernière rencontre, nous avons fêté l'anniversaire de Marthe Chaix (85 printemps)



L'Assemblée Générale est fixée pour le **16 mars prochain** ; les adhésions seront prises à cette occasion et en fonction de la situation, nous envisagerons quelques projets.

## LES PROJETS DE L'AAPPMA DES GORGES DU NAN

L'AAPPMA des Gorges du Nan était en assemblée générale ordinaire à la mi février pour lancer la saison de pêche 2022. L'association, forte de 125 adhérents (+ 25% en vente de carte de pêche), devait se réunir pour présenter les bilans d'activités et financier mais surtout pour annoncer le plan d'action 2022:

Quatre lâchers de truites surdensitaires (de mars à juin) seront effectués mais deux autres lâchers à destination des enfants seront également proposés.

Des corvées de nettoyage sont au programme pour entretenir les berges du Nan et le sentier des pêcheurs, améliorer l'accès au ruisseau et entretenir la "ripisylve" de la confluence de l'Isère jusqu'à l'ENS.

### AAPPMA LES GORGES DU NAN

#### CARTES DE PÊCHE 2022

|                                   |       |
|-----------------------------------|-------|
| Carte majeure départementale      | 81 €  |
| Carte interfédérale (majeur)      | 100 € |
| Carte découverte femme            | 35 €  |
| Carte mineure (-18 ans)           | 21 €  |
| Carte découverte enfant (-12 ans) | 6 €   |
| Carte journalière                 | 13 €  |
| Carte hebdomadaire (7 jours)      | 33 €  |

En vente:

- \* Sur internet: [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)
- \* A la PERMANENCE du 05/03/2022 au village de 09h30 à 12h00
- \* Au bar le Bachop's ou à l'épicerie de Cognin les Gorges avec le formulaire AAPPMA Les gorges du Nan

L'A.P.N (école de pêche) est reconduite avec huit ateliers cette année, où une quinzaine de jeunes pêcheurs pourront s'initier aux différentes techniques de pêche sur plusieurs sites



de pêche et encadrés par une belle équipe de bénévoles.

L'organisation de la Fête de la pêche et du vide grenier de l'APP en relation avec le foyer rural de Cognin lors de la fête du village sont programmés pour début août. Si les cartes de pêche 2022 sont en vente depuis le 15 décembre par internet ([www.cartesdepeche.fr](http://www.cartesdepeche.fr)), auprès du président ou au Bachop, il y aura aussi une permanence le dimanche 06 mars sur la place du village.

D'autres projets ont été également évoqués comme les travaux pour la continuité écologique, la gestion patrimoniale, le parcours no kill, une signalétique appropriée, différentes actions marketing, ...

Cerise sur le gâteau, l'AAPPMA Des Gorges Du Nan s'est vu confiée l'organisation de l'A.G de la fédération départementale de la pêche à Cognin Les Gorges. Regroupant 68 AAPPMA de l'Isère, elle se tiendra le samedi 02 avril 2022.

Vous pouvez nous retrouver sur notre page Facebook: "aappma les gorges du nan."

Le président.

## FOYER RURAL

L'équipe du Foyer rural a organisé sa traditionnelle "Matinée Boudins" le 30 janvier dernier. Plus de 75 commandes ont été passées! Boudins, tripes et caillettes: de quoi ravir les papilles de tous les Cognards, très attachés et fidèles à cette manifestation.

Le Foyer rural espère que le contexte sanitaire lui permettra d'organiser le repas moules frites le 13 juillet, ainsi que la vogue les 5,6 et 7 août 2022.



## A L'ECOLE

### Chouette, on retourne au ski !!

Les élèves ont tellement apprécié les sorties de ski de fond l'an dernier que le projet a été reconduit cette année. Les élèves auront donc six séances de ski sur trois journées (deux séances par sortie).

Un grand merci au SSI qui finance le coût des moniteurs, au Conseil régional qui prend en charge le transport et aux familles qui financent le matériel.

Comme l'an dernier, les sorties auront lieu à Presles en espérant que l'enneigement soit au rendez-vous.



Le 01 mars sera le jour du carnaval pour cette année....

C'est l'occasion pour de nombreux enfants de se vêtir des plus beaux déguisements que bien souvent leurs mamans confectionnent ....

C'est aussi l'occasion de goûter avec de bonnes et délicieuses crêpes ou bugnes.

Christiane V. nous a gentiment écrit la recette **des bugnes** qui a tant ravi les gourmands :

**Ingédients :**

- 1 livre de farine (500g)
- 3 œufs
- Un peu de sucre
- 1 cuillère à soupe de beurre fondu
- 1 cuillère d'huile
- Pour les parfums : fleur d'oranger, rhum, sucre vanillé, zeste et jus de citron

Battre les œufs avec le sucre, le beurre, l'huile et les parfums. Incorporer la farine et ajouter un peu d'eau en pétrissant.

Etirer la pâte bien fine et faire cuire à l'huile très chaude.

Mettre les bugnes chaudes sur du papier absorbant.

Soupoudrer de sucre glace

**Carnaval dans les années 80!**



Bon appétit les grands et petits .....

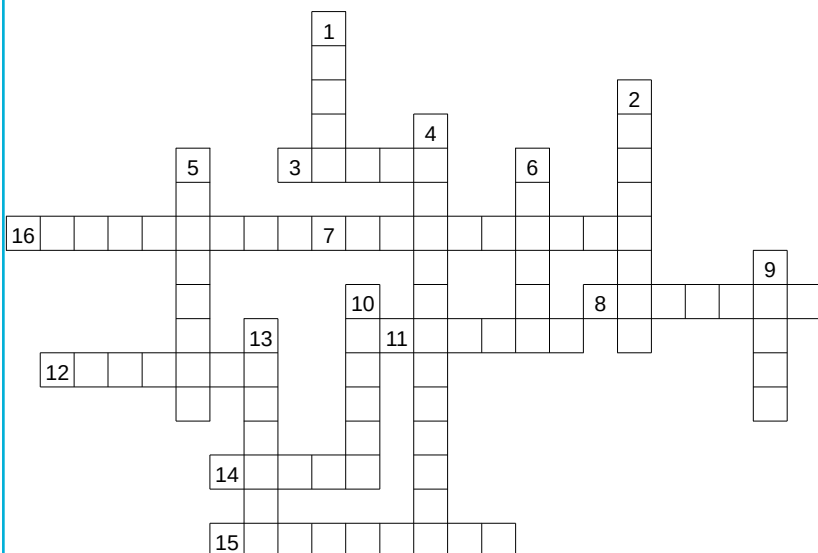
**JEUX**

**Horizontal**

- 3- pour mieux glisser  
7- pour remonter la pente  
8- position rapide  
11- saison froide  
12- pour pousser  
14- pour glisser assis  
15- homme en rouge  
16- pour tenir la chaussure

**vertical**

- 1- une seule planche  
2- tasse la neige  
4- grande remontée mécanique  
5- village de sports d'hiver  
6- elle est jalonnée  
9- deux planches  
10- eau solide  
13- épreuve du ski



**CHARADE**

Mon premier est un animal domestique

Mon second et un animal chassé par le premier

Mon troisième est un chiffre entre 1 et 5

Mon tout est un jeu cérébral

Réponse : chat – rat – deux = charade

**DEVINETTE**

Qui peut faire le tour du monde tout en restant dans son coin ?

Réponse : le timbre-poste

Solution dans le prochain numéro

Nous invitons

**toutes les associations du Village**

à nous contacter pour faire paraître leurs articles dans les prochaines parutions du journal

isabelle.veyret38@gmail.com ou  
mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

Cet espace est réservé aux professionnels de notre commune, si vous souhaitez y être mentionné il vous suffit de nous transmettre vos coordonnées

isabelle.veyret38@gmail.com ou mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

### ASSISTANTE MATERNELLE



ARGOUD MARIE-CLAUDE

15 lot la tour

38470 Cognin-les-Gorges,

Assistante Maternelle Agréée

0476386136 ou 0610173103

### CABINET INFIRMIER

Soins infirmiers à domicile sur RDV

Carine JANNON

Crystel VALENTIN

Jean-François OFFRET

06.31.63.53.41

### ARTISANS

**MR Conception** ( Matthieu Revol)

Artisans, décoration d'intérieur et extérieur en tous genres en bois et résine époxy.

73 route de Montchardon

38470 Cognin les Gorges

0785093380

[mr.conception@outlook.fr](mailto:mr.conception@outlook.fr)

Facebook et YouTube video sous le nom MR Conception

**MB charpente**

0760410739

Charpente et construction de maison ossature bois...

MR Bonnet

0677083673

<http://mb-charpente-38.fr>

### ME2S

Installation et Maintenance, électricité, climatisation et ventilation.

92 Impasse des Bâties

COGNIN-LES-GORGES.

ROUCO MIGUEZ Cédric

07 60 48 88 00

### COMMERÇANTS

BAR - RESTAURATION RAPIDE - PRESSE - LOTO

BACHOP'S  
BAR

04-76-38-94-70

Bachops-bar@hotmail.com



Bachop's Bar

17 rue la tranière 38470 Cognin les Gorges



Épicerie de Cognin Les Gorges

04.76.64.19.06

Fournier Fabien

Portable 06.45.42.30.83

Facebook Épicerie de cognin

### TRAITEUR

LAURENT VOIRON TRAITEUR

PLUS QU'UN MÉTIER, UNE PASSION

117 rue de chaponnière  
38470 COGNIN LES GORGES  
Tél: 06 19 54 48 65  
04 76 36 19 78

Mail: [voiron.traiteur@hotmail.fr](mailto:voiron.traiteur@hotmail.fr)

TOUT REPAS

NOTRE SPÉCIALITÉ: LES BUFFETS À THÈME  
VOTRE MARIAGE SUR MESURE

### PRODUITS REGIONAUX



38470 Cognin-les-Gorges

06 70 27 80 21

e-mail: [ent.rodet@gmail.com](mailto:ent.rodet@gmail.com)



VENTE DIRECTE

Noix et huile de noix

Viande de Bœuf et de veau

Produits régionaux



**Maylone ORELLANA** né le 12 décembre 2021 , fils de Jimmy Orellana et de Jennifer Da Rocha, rue de Mallevall

**Giulia TANCHON**, née le 23 décembre 2021 , fille de Arthur Tanchon et de Federica Taboni, Chemin du Liquet

**SOLUTION DU JEU JOURNAL N°66**



**INFOS PRATIQUES**

**Horaires ouverture Mairie au public**

Mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mercredi de 8h00 à 12h00

Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

04 76 38 31 31

**Horaires Bureau de poste**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45 à 11h et 14h à 15h30

Samedi : 9h à 11h (Fermé le mercredi)

Tel : 04 76 38 31 00

**Horaires d'ouverture de la Bibliothèque**

Mardi et Vendredi 16h à 19h

**Contact location Salle des fêtes**

Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

**Horaires d'ouverture déchetterie de Vinay**

lundi, mercredi et jeudi de 13h30 à 18h

mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

le samedi de 9h à 18h

L'écho des Gorges  
Bulletin d'informations municipales  
Mairie de Cognin-les-Gorges  
Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32  
mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

**Directeur de Publication**

Patrice FERROUILLAT

**Rédacteur en Chef**

Sophie BOREL

**Illustration, photos**

Isabelle VEYRET,

Geoffrey GIRARD,

**Service Communication**

Yolaine WINGERTER

**Comité de Rédaction**

Sophie BOREL,

Julien DOLIN

Geoffrey GIRARD

Valérie SIMOENS

Bernard TARRADE

Nathalie VEHIER

Isabelle VEYRET

Marie-Pierre VEYRET

**Ont participé à ce numéro**

Les associations de Cognin-les-Gorges,

les enseignantes de l'école

***Ne pas jeter sur la voie  
publique***

***Tirage à 310 exemplaires.***

**Le prochain bulletin  
municipal, l'écho des Gorges ,  
paraîtra en **AVRIL 2022**.  
Professionnels, Particuliers, associations et  
annonceurs  
doivent faire parvenir leurs articles avant le  
**3 AVRIL 2022****